

dispositif du niveau.

Region du Gishari.

... 21 / vivres.

Objet : conditionnement
des envois.

Nyamulaba, le 15 janvier 1959

80/Ugishari
le 2-2-39

A 7

Monsieur l'Administrateur territorial,

Ruhengeri



75

... ai l'honneur de porter à votre connaissance que,
pour éviter toute erreur possible au magasin du SÉFARI à
SAAD, le transporteur des vivres demande que monsieur
ASCHALL veuille bien veiller à :

- 1/ employer des sacs convenables
- 2/ former des sacs ayant le même poids
- 3/ marquer chaque sac. par exemple suivant l'arrangement.

Après le transporteur, il arrive parfois que le
bateau transporte à bord des vivres destinés à Nyamulaba
et des particuliers; d'où confusion au moment de la récep-
tion.

Permettez moi d'insister pour que les vivres à four-
nir en janvier nous soient expédiés aussitôt que faire
se peut.

L'Administrateur Terr.
Lemaert

Ginaert

A Monsieur l'Administrateur territorial - RUHENERI.